

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du jeudi 7 avril 2022

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 02.04.2022

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mil vingt-deux et le sept avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Cadis (raisons sanitaires dues au COVID19), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Jean-François SABOY, Cyril CHARBONNIER, Mme Nathalie ALIMY, Mireille EDOUARD, MM. Yves DEVAURAZ-CABANON, Jean-Jacques SCHMIT, Mickaël BARBE, Mmes Sandra GUYOU, Catherine CABROL, Christine CAULIE, Mariette DUFLET, Aurélie ALONSO.

Excusés : Sophie ETOC a donné procuration à Nathalie ALIMY.

Absents : Patrick BRETEAU, Damien DANJOU

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU, Mariette DUFLET

MME EDOUARD donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 25 janvier 2022 qui est adopté.

MME EDOUARD demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

3.1 Motion contre la suppression d'une classe au collège de ST-SYMPHORIEN.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout.

MME EDOUARD présente l'ordre du jour:

1. FINANCES

1.1 Budget Primitif 2022 Commune

1.2 Taux taxes Impôts directs

1.3 Budget Primitif 2022 Assainissement

1.4 Budget Primitif 2022 Eau

1.5 FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

1.6 Approbation rapport CLECT 25/11/2021

2. INTERCOMMUNALITE

2.1 Convention Territoriale Globale 2020-2024 (Projet Social de Territoire – CDC)

Les Comptes administratifs et de gestion seront votés plus tard suite à des erreurs de la préfecture

1.1 BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Mme ALIMI présente le budget primitif 2022 de la commune :

COMMUNE DE VILLANDRAUT - VILLANDRAUT - BP - 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel, frais assimilés	259 600,00	0,00	276 600,00	276 600,00	276 600,00
014	Atténuations de produits	430 750,00	0,00	476 350,00	476 350,00	476 350,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	94 539,00	0,00	94 500,00	94 500,00	94 500,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante	784 889,00	0,00	847 450,00	847 450,00	847 450,00	
66	Charges financières	14 197,00		14 700,00	14 700,00	14 700,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	232 300,00	0,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		25 709,00	25 709,00	25 709,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 047 386,00	0,00	1 121 359,00	1 121 359,00	1 121 359,00	
023	Virement à la section d'investissement (5)	381 683,00	260 577,00	260 577,00	260 577,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	400,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	382 083,00	263 577,00	263 577,00	263 577,00		
TOTAL	1 429 469,00	0,00	1 384 936,00	1 384 936,00	1 384 936,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 384 936,00			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits services, domaine et ventes div	35 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00	32 300,00
74	Dotations et participations	404 917,00	0,00	411 817,00	411 817,00	411 817,00
75	Autres produits de gestion courante	334 316,00	0,00	325 579,00	325 579,00	325 579,00
		65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
Total des recettes de gestion courante	871 533,00	0,00	844 696,00	844 696,00	844 696,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	871 533,00	0,00	844 696,00	844 696,00	844 696,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL	871 533,00	0,00	844 696,00	844 696,00	844 696,00	

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	540 240,00
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 384 936,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	263 577,00
---	-------------------

Mme Dufiet signale que selon la loi engagement et proximité de fin 2019 un état nominatif de toutes les indemnités perçues par les élus doit être présenté en annexe du budget. Ce sera fait lors du prochain conseil

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES			B1	
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	2 950,00	3 000,00	3 000,00
113	Opération d'équipement n° 113 (5)	8 000,00	6 374,00	6 374,00
114	Opération d'équipement n° 114 (5)	10 000,00	28 000,00	28 000,00
115	Opération d'équipement n° 115 (5)	3 700,00	3 700,00	3 700,00
118	Opération d'équipement n° 118 (5)	99 800,00	50 000,00	50 000,00
120	Opération d'équipement n° 120 (5)	0,00	8 200,00	8 200,00
121	Opération d'équipement n° 121 (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
122	Opération d'équipement n° 122 (5)	175 000,00	140 000,00	140 000,00
124	Opération d'équipement n° 124 (5)	350 000,00	140 000,00	140 000,00
128	Opération d'équipement n° 128 (5)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
129	Opération d'équipement n° 129 (5)	5 000,00	6 000,00	6 000,00
130	Opération d'équipement n° 130 (5)	0,00	0,00	0,00
97	Opération d'équipement n° 97 (5)	33 500,00	12 000,00	12 000,00
Total des dépenses d'équipement	704 950,00	414 274,00	414 274,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 547,00	69 931,00	69 931,00
1641	Emprunts en euros	54 547,00	68 931,00	68 931,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	55 547,00	69 931,00	69 931,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	760 497,00	484 205,00	484 205,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00	
Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	760 497,00	484 205,00	484 205,00	
RESTES A REALISER N-1 (11)		425 126,00		
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		30 011,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		939 342,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2	
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	71 415,00	63 628,00	63 628,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	11 475,00	21 628,00	21 628,00
1323	Subv. non transf. Départements	59 940,00	42 000,00	42 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	150 000,00	150 000,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	371 415,00	213 628,00	213 628,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	56 399,00	232 697,00	232 697,00
10223	TLE	7 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 399,00	222 697,00	222 697,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	56 399,00	232 697,00	232 697,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	

TOTAL RECETTES REELLES	427 814,00	446 325,00	446 325,00	
021	Virement de la sect* de fonctionnement	381 683,00	260 577,00	260 577,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	400,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	400,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	382 083,00	260 577,00	260 577,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	382 083,00	260 577,00	260 577,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	809 897,00	706 902,00	706 902,00	
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)			232 440,00	
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00	
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			939 342,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le BP 2022 de la commune

1.2 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE (TAXE FONCIERE)

Monsieur le Maire rappelle le taux des impôts locaux de 2021 et propose de les reconduire pour l'année 2022.

Taxe Foncière Bâtie :	36.89 %
Taxe Foncière non Bâtie :	44.02 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter le taux des impôts locaux et adopte les taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti comme énoncés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2022.

1.3 BUDGET PRIMITIF 2022 ASSAINISSEMENT

Mme ALIM I présente le budget primitif 2022 Du service d'assainissement :

ASSAINISSEMENT VILLANDRAUT - ASSAINISSEMENT VILLANDRAUT - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	
66	Charges financières	1 108,00		1 467,00	1 467,00	1 467,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	7 408,00	0,00	7 817,00	7 817,00	7 817,00	
023	Virement à la section d'investissement	80 749,00	869,00	869,00	869,00	
042	(6)	39 000,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	

	(6) Opérat° ordre intérieur de la section (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	119 749,00	869,00	869,00	869,00		
TOTAL	127 157,00	0,00	8 686,00	8 686,00	8 686,00	

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 686,00
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	39 000,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre d'exploitation	39 000,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00		
TOTAL	59 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00	

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	522 091,00
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	581 091,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	-38 131,00
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
1005	Opération d'équipement n° 1005 (5)	75 000,00	10 000,00	10 000,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	50 000,00	0,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	145 000,00	10 000,00	10 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 979,00	3 121,00	3 121,00
1641	Emprunts en euros	2 979,00	3 121,00	3 121,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	2 979,00	3 121,00	3 121,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	147 979,00	13 121,00	13 121,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	39 000,00	39 000,00	39 000,00
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>39 000,00</i>	<i>39 000,00</i>	<i>39 000,00</i>	
1391	Subventions d'équipement	39 000,00	39 000,00	39 000,00
<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	39 000,00	39 000,00	39 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	186 979,00	52 121,00	52 121,00	

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	49 000,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	101 121,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2	
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation	80 749,00	869,00	869,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	39 000,00	39 000,00	39 000,00
2812	Agencements, aménagements de terrains	5 200,00	5 200,00	5 200,00
2813	Constructions	5 500,00	8 322,00	8 322,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	27 800,00	6 647,00	6 647,00
28158	Autres matériels, outillage technique	500,00	18 475,00	18 475,00
2818	Autres immobilisations corporelles	0,00	356,00	356,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		119 749,00	39 869,00	
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		119 749,00	39 869,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		119 749,00	39 869,00	

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	61 252,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	101 121,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le BP 2022 du service d'assainissement.

1.4 BUDGET PRIMITIF 2022 EAU

Mme ALIMI présente le budget primitif 2022 Du service de l'eau :

SERVICE DE L'EAU VILLANDRAUT - SERVICE DE L'EAU VILLANDRAUT - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 606,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 559,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses de gestion des services		22 165,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	
66	Charges financières	5 311,00		5 066,00	5 066,00	5 066,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		31 476,00	21 066,00	21 066,00	21 066,00	

023	Virement à la section d'investissement (6)	41 646,00	21 240,00	21 240,00	21 240,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	27 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		68 646,00	48 240,00	48 240,00	48 240,00	
TOTAL		100 122,00	0,00	69 306,00	69 306,00	

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	69 306,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00	0,00	18 832,00	18 832,00	18 832,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		15 000,00	18 832,00	18 832,00	18 832,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 000,00	18 832,00	18 832,00	18 832,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	27 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre d'exploitation		27 000,00	27 000,00	27 000,00		
TOTAL		42 000,00	45 832,00	45 832,00	45 832,00	

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	23 474,00
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	69 306,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	21 240,00
---	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
10006	Opération d'équipement n° 10006 (5)	70 000,00	10 000,00	10 000,00
10008	Opération d'équipement n° 10008 (5)	0,00	13 600,00	13 600,00
Total des dépenses d'équipement		70 000,00	23 600,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 630,00	11 875,00	11 875,00
1641	Emprunts en euros	11 630,00	11 875,00	11 875,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		11 630,00	11 875,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES		81 630,00	35 475,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	27 000,00	27 000,00	27 000,00
Reprises sur autofinancement antérieur		27 000,00	27 000,00	
1391	Subventions d'équipement	27 000,00	27 000,00	27 000,00
Charges transférées		0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		27 000,00	27 000,00	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	108 630,00	62 475,00	62 475,00	
---	------------	-----------	-----------	--

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	6 856,00		
---	-----------------------------------	----------	--	--

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	27 203,00		
---	---	-----------	--	--

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	96 534,00		
---	---	-----------	--	--

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2	
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	14 235,00	14 235,00	14 235,00
131	Subvention d'équipement	14 235,00	14 235,00	14 235,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 235,00	14 235,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	34 059,00	34 059,00
1068	Autres réserves	0,00	34 059,00	34 059,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	34 059,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		14 235,00	48 294,00	
021	Virement de la section d'exploitation	41 646,00	21 240,00	21 240,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	27 000,00	27 000,00	27 000,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2813	Constructions	900,00	900,00	900,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	21 000,00	21 000,00	21 000,00
28158	Autres matériels, outillage technique	100,00	100,00	100,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		68 646,00	48 240,00	
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		68 646,00	48 240,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		82 881,00	96 534,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			96 534,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le BP 2022 du service de l'eau.

1.5 FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Mme EDOUARD expose des modalités d'attribution du FDAEC votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière. La réunion cantonale présidée par Mme DEXPERT, vice-présidente du Conseil Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 24 798 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les opérations suivantes :
 - Columbarium 8 200.00 € ht soit 8 200.00 € ttc
 - Jeux extérieurs 18842.98 € ht soit 22611.58 € ttc
 - toiture poids public 10 571.60 € ht soit 12 685.92 € ttc
 - Ordinateurs 2323.64 € ht soit 2 788.37 € ttc

TOTAL 39938.22 € ht soit 46285.87 € ttc

- de demander au conseil général de lui attribuer une subvention de 24 798 € au titre des opérations d'investissement ci-dessus.

- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 21 487.87 €.

1.6 Approbation du rapport du 25 novembre 2021 de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées et montant de l'attribution de compensation.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du 25 NOVEMBRE 2021,

Vu le rapport du 25 NOVEMBRE 2021 de la CLETC en découlant,

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL22FEV10 approuvant le rapport CLECT du 25/11/2021, MME EDOUARD demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

1. Evaluation financière du transfert des charges lié à la participation complémentaire au SDIS :
Imputation sur l'attribution de compensation des communes, à compter de 2022 (sans rétroactivité) au prorata de la population, la demande de contribution complémentaire du SDIS. Il est rappelé qu'en contrepartie de cette participation complémentaire, le SDIS réalise gratuitement au profit des communes, le contrôle des bornes incendie.
2. Evaluation financière du retour aux communes des bibliothèques de Bieujac et Mazères :
- augmentation de l'attribution de compensation versée à Mazères de 1 797 €
- augmentation de l'attribution de compensation versée à Bieujac de 776 €
3. Evaluation financière du retour aux communes des bâtiments de l'école de musique de Noaillan et Préchac : pas de restitution financière aux communes, aucun transfert financier n'ayant été réalisé initialement au profit de la CdC.

MME EDOUARD invite le conseil municipal à :

- approuver le rapport de la CLECT du 25 novembre 2021
- acter le montant de l'attribution pour l'année 2022 qui en découle (cf annexe 1 du rapport).

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, MME EDOUARD précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant la moitié de la population, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux.

Toutes les communes doivent se prononcer, même si elles ne sont pas concernées par un transfert de charges en tant que tel, et ont un délai de 3 mois pour le faire.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la CLECT du 25 NOVEMBRE 2021.

APPROUVE le montant d'attribution de compensation pour l'année 2022 qui en découle (annexe 1 du rapport).

L'ensemble du conseil se questionne sur les disparités de la CLECT

2.1 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2024 -Autorisation de Signature donnée à M. le Maire

1- Préambule

MME EDOUARD expose :

Concomitamment à la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Cdc du Sud Gironde en date du 22 février 2021 qui acte le lancement de l'élaboration du projet social de territoire en vue de la signature de la Convention Territoriale Globale en 2022 par le Président, il convient aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à s'engager à signer cette Convention qui permettra à la Collectivité d'une part, de participer activement à la constitution du projet social Territorial et son évolution prenant en compte les spécificités et les besoins de la population de notre Commune.

Et d'autre part, de Bénéficiaire du Maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à terme le 31 décembre 2021 pour les actions menées sur notre territoire de compétences et inscrites au titre de ce dispositif.

Celles-ci seront basculées dans le plan d'actions de la CTG et par effet elles bénéficieront en complément de la prestation de base (PSU/PSO) du Bonus Territoire (lié à la signature de la CTG) avec un versement direct aux gestionnaires des équipements, signataires des Conventions d'objectifs et de financements (COF) appropriées.

En complément, des aides pourront être activées pour le développement de l'offre de services à la population au-delà de l'enfance et la jeunesse, sur l'ensemble des lignes politiques portées par la Caf de la Gironde, tel que la parentalité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap...

2- Proposition de M.le Maire

Il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, après en avoir délibéré :

- D'acter l'engagement de la commune dans la signature de la prochaine Convention Territoriale Globale en 2022 et d'autoriser M. le Maire à la signer lorsqu'elle sera établie.

3.1 MOTION CONTRE LA SUPPRESSION D'UNE CLASSE AU COLLEGE FRANCOIS MAURIAC

MME GUYOU informe les membres du conseil municipal que les services du DSDEN 33 ont annoncé la suppression d'une classe de 3^{ème} au collège François Mauriac de Saint Symphorien à la rentrée scolaire 2022/2023.

Elle précise que cette décision est basée sur des chiffres prévisionnels établis à 116 élèves en 3^{ème} alors que les services du Collège François MAURIAC ont prévu 126 élèves.

MME GUYOU souligne que ces prévisions d'effectifs de la DSDEN sont erronées et ne tiennent pas compte d'autre part des familles qui vont s'installer sur la commune d'ici la fin de l'année 2022 (permis de construire accordés en 2021 et en cours) :

Actuellement sur notre commune il y a une trentaine de permis en cours pour des logements dont les constructions sont en cours ou à venir en raison des retards liés à la pénurie de matériaux depuis 2021.

Les autres communes de rattachement comptent elles aussi un nombre conséquents de logements en cours de construction.

Cette décision de suppression aura un impact majeur sur la qualité de travail des élèves mais également sur la répartition d'heures des professeurs et pourrait engendrer des diminutions de postes parmi le corps enseignant.

Cela va à l'encontre du bien-être de l'élève et va dégrader la qualité d'enseignement ainsi que les missions pédagogiques des enseignants.

Concrètement, d'après les calculs des services du collège, la suppression d'une classe de 3ème signifie 2 classes avec 31 élèves et 2 classes avec 32 élèves dans lesquelles il faudra répartir 4 élèves faisant parti de la classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Les élèves en difficultés ne pourront plus être accompagnés afin de leur éviter une situation d'échec scolaire, élèves qui sont malheureusement nombreux car la situation sanitaire liée au covid a mis à mal cette envie d'apprendre et cette volonté de travailler chez nombre d'entre eux.

Un grand nombre de professeurs vont se retrouver sur des postes partagés, ce qui aura des effets négatifs sur les dynamiques d'équipes et pédagogiques au sein du collège.

En soutien à l'Association des Parents d'élèves du Collège, le Conseil Municipal demande que la dotation de classe au sein du collège François MAURIAC reste à 17 pour la rentrée prochaine, cela afin de permettre aux élèves de recevoir l'enseignement de qualité auquel ils ont droit durant cette année charnière qu'est la 3ème, que chacun puisse bénéficier de l'accompagnement nécessaire et que les effectifs puissent être contenus.

Sur proposition de MME GUYOU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'apporter tout son soutien aux démarches entreprises par l'Association des Parents d'élèves et par les professeurs du collège.
- De demander une rencontre à la Directrice de la DSDEN33 afin d'obtenir le maintien des 17 classes pour la rentrée scolaire prochaine

La séance est levée à 21h.